

L'approche ou la perspective actionnelle (fin des années 1990) et l'enseignement du FLE

L'approche actionnelle joue un rôle **complémentaire** à l'égard de l'approche communicative. Elle adopte des techniques et des stratégies d'enseignement et stratégies d'apprentissage qui orientent l'apprenant à être plutôt acteur social : l'apprenant est encouragé à utiliser la langue d'apprentissage dans la société, afin de réaliser une tâche ou une action, résoudre une situation - problème ou favoriser un phénomène ou un fait. Dans cette approche, les activités sont à réaliser donc sous forme d'un projet pédagogique à socialiser.

L'approche actionnelle conçoit la langue non seulement comme un objectif de communication mais essentiellement comme un instrument de communication en but de réaliser une action, un fait nécessaire. En d'autres termes, la communication ne constitue pas un but en soi dans la conception de l'approche actionnelle, par contre elle constitue un dispositif intermédiaire.

Dans l'approche actionnelle, l'apprenant est un utilisateur de langue susceptible d'agir dans un environnement socioculturel où la langue d'apprentissage s'utilise à l'écrit et à l'oral. De ce fait, l'approche actionnelle demande à l'apprenant non seulement d'évaluer ses capacités linguistiques mais aussi de se développer en personne sur le plan socioaffectif.

**Ses spécificités :**

- L'approche actionnelle conduit l'apprenant en dehors du milieu scolaire ou en dehors de la classe ;
- l'approche actionnelle permet à l'apprenant de s'approprier une bonne estime de soi car en réalisant son projet pédagogique et/ social, l'apprenant agit et « réagit » tout seul sans être critiqué ou jugé par les individus de son milieu scolaire ou académique. Il apprend donc à ne pas avoir peur de commettre des erreurs ;
- l'approche actionnelle ne se centre pas sur la langue mais sur la résolution d'un problème, et sur l'aboutissement d'une fin. Elle emploie la langue en tant qu'instrument intermédiaire pour réaliser **des tâches**.

Le Cadre Européen Commun de Référence Pour Les Langues (2001) souligne :

*« Un Cadre de référence pour l'apprentissage, l'enseignement et l'évaluation des langues vivantes, transparent, cohérent et aussi exhaustif que possible, doit se situer par rapport à une représentation d'ensemble très générale de l'usage et de l'apprentissage des langues. La perspective privilégiée ici est, très généralement aussi, de type actionnel en ce qu'elle considère avant tout l'usager et l'apprenant d'une langue comme des acteurs sociaux ayant à accomplir des tâches (qui ne sont pas seulement langagières) dans des circonstances et un environnement donnés, à l'intérieur d'un domaine d'action particulier. Si les actes de parole se réalisent dans des activités langagières, celles-ci s'inscrivent elles-mêmes à l'intérieur d'actions en contexte social qui seules leur donnent leur pleine signification. »<sup>1</sup>*

---

<sup>1</sup> - Conseil de l'Europe, Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues CECRL : apprendre, enseigner, évaluer, Paris, Edition Didier, 2001, P.15.

## La démarche interculturelle en classe du FLE.

La démarche interculturelle dans un cadre scolaire est un processus ayant pour objectif de sensibiliser les apprenants à de nouvelles perceptions du monde qui assurent le progrès et l'ouverture, et autorise une socialisation et/ ou un développement des rapports sociaux entre les membres d'un groupe. L'école socialise et développe les enfants pour leur permettre d'acquérir une conscience profonde sur leur propre culture à travers une imprégnation positive d'une culture étrangère, au moyen de supports qui accentuent la démarche interculturelle afin d'assurer la cohabitation et le vivre ensemble.

Aussi, la démarche interculturelle consiste à aider l'apprenant à s'ouvrir sur la culture de l'Autre avec une attitude de découverte, d'acceptation et d'ouverture. La démarche interculturelle prend appui sur la culture de l'apprenant, l'aide à se distancier pour se voir mieux à travers l'Autre. Il s'agit, donc, de voir en la diversité culturelle un enrichissement, qui permettrait à l'apprenant de vivre une expérience de l'altérité et de découvrir d'autres pratiques culturelles, sans pour autant renoncer ni à sa singularité, ni à sa personnalité. C'est dans la confrontation avec une culture autre, que les apprenants pourraient prendre conscience de leur identité tout en réactualisant leurs connaissances et en établissant un passage avec l'Autre.

Cette démarche va permettre à l'apprenant d'être au centre de son apprentissage et d'éprouver l'intérêt et le plaisir d'apprendre, car ses besoins et ses attentes sont considérés. L'apprenant va connaître une autre perception du monde à travers ce qu'il sait déjà dans sa culture d'origine, étant donné qu'il ne peut aborder l'apprentissage d'une culture étrangère, vide de tout savoir ou contenu culturel. Sa langue maternelle porte déjà une première culture si ce n'est pas plusieurs (plusieurs variétés de culture nationale globale). En effet, il faudrait relever qu'il existe plusieurs réalités culturelles dans la société algérienne que la langue arabe ne saurait traduire avec exactitude. C'est à cet effet que, dans le système éducatif algérien, la finalité de cette visée est une construction de la compétence plurilingue qui regrouperait et la langue arabe, et ses variétés dialectales.

*« L'apprenant d'une deuxième langue (ou langue étrangère) et d'une deuxième culture (ou étrangère) ne perd pas la compétence qu'il a dans sa langue et sa culture maternelles. Et la nouvelle compétence en cours d'acquisition n'est pas non plus totalement indépendante de la précédente. L'apprenant n'acquiert pas deux façons étrangères d'agir et de communiquer. Il devient plurilingue et apprend l'interculturalité. Les compétences linguistiques et culturelles relatives à chaque langue sont modifiées par la connaissance de l'autre et contribuent à la prise de conscience interculturelle, aux habiletés et aux savoir-faire. Elles permettent à l'individu de développer une personnalité plus riche et plus complexe et d'accroître sa capacité à apprendre d'autres langues étrangères et à s'ouvrir à des expériences culturelles nouvelles. ».*<sup>2</sup>

---

<sup>2</sup> - Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues CECRL : apprendre, enseigner, évaluer, op. cit., P.40.